

**Délibération n°02**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
59

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
18 octobre 2017

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
31 octobre 2017

**Objet :**  
**Mise en œuvre des aides  
économiques : convention  
avec la Région Auvergne  
Rhône-Alpes**

L'AN deux mille dix-sept, le 24 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 18 octobre 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M André CHANUDET, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
M Alain DEAT, Mme Florence PLUCHART, Mme Samya RIOTON, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Gabriel BANSON, conseiller communautaire unique d'ENTRAIGUES, remplacé par M Alain DEAT, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir à* M Jacquie DIOGON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Eugène CHASSAGNE, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme Samya RIOTON, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir à* Mme Danielle FAURE-IMBERT
- M Philippe COULON, *a donné pouvoir à* M Gérard DUBOIS
- M Pierre PECOUL, *a donné pouvoir à* Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir à* Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir à* Mme Michèle GRENET

*Absents :*

- Mme Françoise LAFOND
- M Jacques LAMY

<> <> <> <> <>

Secrétaire de

M Philippe CAR

Accusé de réception en préfecture

063 266070753-20171024-

DELIBER 7102402-DE

Date de télétransmission : 30/10/2017

Date de réception préfecture : 30/10/2017

**Rapport n°02 – Mise en œuvre des aides économiques : convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes**

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 qui confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière,

Vu les articles L1511-1 à L 1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) élaboré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui fixe le cadre de ces différentes interventions.

Considérant le projet de convention proposé par la Région visant à permettre à la communauté de communes d'intervenir sous forme d'aides auprès des entreprises (aides à l'immobilier d'entreprises, aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économique et en faveur des entreprises en difficulté, aides économiques en faveur d'organismes qui participent à la création ou reprise d'entreprises, aide au développement des TPE du commerce / artisanat / services) et organisant un principe de co-financement engageant la Région Auvergne et Riom Limagne et Volcans selon les modalités suivantes pour l'aide au développement des TPE :

<b>AIDE REGIONALE</b>	<b>Cofinancement de l'EPCI</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 20% des dépenses éligibles</li></ul> Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT Plafond de l'Aide Régionale : 10 000 € (soit 20% des dépenses éligibles)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Proposition de 20% des dépenses éligibles.</li><li>• Sur le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans (7 communes de RLV concernées), le programme Leader peut se substituer à l'EPCI pour le co-financement.</li></ul>

Considérant la proposition de la commission Economique du 20 septembre et du bureau communautaire du 3 octobre 2017, ayant validé le projet de convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- valide les termes de la convention,
- autorise le Président ou son représentant à la signer ainsi que tous documents nécessaires à son exécution,
- approuve le versement d'une subvention aux porteurs de projets dont le montant aura été défini conjointement avec la Région et la CCI ou la CMA dans la limite de 20% de 50 000 € de travaux éligibles soit 10 000 € et dans la limite d'une enveloppe globale de 180 000 € pour l'exercice 2018.

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 25 octobre 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171024-  
DELIB2017102402-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2017  
Date de réception préfecture : 30/10/2017